

Le cru 2019 des FCPI et des FIP : la résilience.



Comme chaque année, France Invest et l'AFG ont publié les résultats de leur enquête annuelle sur les levées de capitaux par les FCPI et les FIP. Après une année 2018 que nous avons qualifiée de “désastre”, 2019 limite les dégâts mais la situation reste préoccupante.

[Le cru 2018 des FCPI et des FIP](#)

Une stabilisation de la collecte en 2019, mais à un niveau bas

30 fonds ont levé en 2019 (44 en 2018, 68 en 2017, et 123 en 2011) pour une collecte de 318 M

EUR (355 M en 2018, 1 084 M en 2017 !) : encore 10 % de baisse en 2019, après la chute de 67 % observée en 2018. On est loin des chiffres de l'année 2017, qui rattrapait enfin les niveaux de collecte observés en 2008, le "pic" historique des collectes récentes.

Tendance identique pour le nombre de souscripteurs : 50 000 en 2019, contre 57 000 en 2018 et 137 000 en 2017 ! Seul point positif, le montant moyen des fonds remonte un peu à 9.6 M EUR, du fait du seuil des 5 M EUR mis en place par l'AMF. Ceci devrait permettre de gérer plus efficacement les fonds, offrir un peu plus de diversification et améliorer le rendement, par un meilleur étalement des coûts fixes. Les montants moyens par souscripteur restent à peu près stables : 6 430 EUR contre 6 230 EUR en 2018 (mais nous étions à 8 740 EUR en 2015).

Des répartitions sectorielles et géographiques inchangées

L'écart entre la collecte FIP et la collecte FCPI continue de s'accroître, au bénéfice des FCPI (61 % contre 39%). Les FIP ne sont plus dominants depuis 2016 et leur part de marché diminue régulièrement depuis.

Peu de changement également du côté de l'actif avec prédominance des mêmes secteurs, et en tête du peloton :

- L'informatique et le numérique,
- Les *biotechs* et le médical,
- L'énergie et l'environnement,
- Le secteur des "Télécoms et communication" etc.

Les régions cibles des FCPI et des FIP restent les mêmes qu'en 2018 : Île de France, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre, Bourgogne Franche Comté, PACA

Une baisse stabilisée ?

Nous avons détaillé dans notre blog de l'année dernière les raisons du "désastre" de 2018 : la mise en place de la retenue à la source et le changement des modalités de défiscalisation (passage d'une réduction d'impôt dès l'année de souscription à un crédit d'impôt l'année suivante). L'incertitude fiscale qui a pesé en 2018 a sans doute aussi joué en 2019. Dans un contexte difficile, les acteurs de la filière se sont montrés plutôt résilients. Acteurs qui se sont concentrés également : 24 acteurs ont levé des capitaux en 2019, contre 30 en 2018. Le marché s'est donc recentré et continue (peut-être) de gagner en maturité, dans l'adversité.

Le retour de l'optimisme ?

Nous avons raison de ne pas être très optimistes l'année dernière, citant l'instabilité fiscale et le fait que les investisseurs perdus ne se retrouvent pas facilement, s'agissant de produits

d'investissement risqués et dont les principes de fonctionnement ne sont pas simples à comprendre, a fortiori pour des épargnants plutôt averses à la prise de risque.

Et ce n'est pas les circonstances actuelles qui vont aider les CGP dans leur mission d'explication, d'information et de conviction sur l'investissement en capital.

Reste le contexte général : la transition écologique, les nouveaux modes de mobilité, la priorité à donner à l'innovation, au développement technologique et à la modernisation des moyens de production, l'utilisation efficace des nouveaux outils de l'intelligence artificielle ... nécessitent des moyens de financement (en fonds propres) considérables, en particulier pour les PME et ETI.

Sans compter le thème de la "relocalisation".

Les FCPI et les FIP doivent jouer un rôle en ce sens, aux côtés des autres vecteurs de collecte de l'investissement privé en capital.

Pour en savoir plus :

Levées de capitaux par les FCPI et les FIP en 2019.

[www.afg.asso.fr/Levées de capitaux FCPI FIP en 2019](http://www.afg.asso.fr/Levées_de_capitaux_FCPI_FIP_en_2019)

Photo d'illustration : "L'Usine Extraordinaire". Exposition dans la nef du Grand Palais, Paris. Novembre 2018. Coll. Part.

Créée en 2008, OPADEO CONSEIL accompagne les acteurs de l'Épargne (CIF, CGP, IAS, Family Office, associations professionnelles...) et de la Finance (SGP, EI) sur la réglementation AMF et ACPR dans des missions de contrôles (RCCI, RCSI, Contrôle périodique...), d'agrément, d'organisation, de stratégie et de formation.